INSA INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES RENNES

DÉLIBÉRATION
du conseil d'administration de l'INSA Rennes

Séance du 11 décembre 2025

Délibération n° 2025.12.11-01 portant approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 2 octobre 2025

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'INSA Rennes,
Vu le règlement intérieur de l'INSA Rennes,

ARTICLE 1
Le conseil d'administration, réuni en sa séance du 11 décembre 2025, approuve le compte-rendu de la séance du 2 octobre 2025 (sous réserve des modifications suivantes : ...).

ARTICLE 2
Le directeur, la directrice générale des services et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Effectif statutaire : 27
Membres en exercice : 27
Quorum : 14
Membres présents : 20
Membres représentés : 7

Décompte des votes
Abstention(s) : 1
Pour : 26
Contre : 0

La présidente du conseil d'administration

Catherine FAILLIET

INSA RENNES
Institut National des Sciences Appliquées de Rennes
20, avenue des Buttes de Coësmes - CS 70839 - 35708 Rennes Cedex 7 - France
Tél.+ 33 (0)2 23 23 82 00 - Fax + 33 (0)2 23 23 83 96
www.insa-rennes.fr

Université de Rennes

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

Le compte-rendu de la séance du 2 octobre 2025 est approuvé.

Document en annexe au présent extrait : Compte-rendu du CA du 2 octobre 2025
Extrait transmis à la Rectrice Chancelier des Universités le : 18 décembre 2025

INSA RENNES
Institut National des Sciences Appliquées de Rennes
20, avenue des Buttes de Coësmes - CS 70839 - 35708 Rennes Cedex 7 - France
Tél.+ 33 (0)2 23 23 82 00 - Fax + 33 (0)2 23 23 83 96
www.insa-rennes.fr

Université de Rennes
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES RENNES

Conseil d'administration de l'INSA Rennes
Jeudi 02 octobre 2025
14h-17h30

Présent(e)s : Catherine FAILLIET, Éric ANQUETIL, Aveline DARQUENNES, Mohammed HJIAJ, Éric COURTEILLE, Valérie DERRIEN-REMEUR, Kinda HANNAWI-SALMO, Emmanuelle CARET, Stéphane FRESLON, Laurence LOHÉZIC, Renée SAUVION, Youn PERRIN, Bernard KLEIN *(suppléant de Xavier GUILBAUD),* David ALIS, Geneviève MAZÉ-MERCEUR, Carine FOLLÉZOUR, Luce MORIN, Karol DESNOS, Samuel PINAULT, Nicolas KERBELLEC, Frédéric LIEPPE, Isabelle PELLERIN.

Représenté(e)s : Olivier DAVID (donne pouvoir à Catherine FAILLIET), Daniel GERGES (donne pouvoir à Eric ANQUETIL), Sophie PAUTONNIER en distanciel (donne pouvoir à Geneviève MAZÉ-MERCEUR).

Absent.e.s : Iwan COUSSIENS, Christine ZIMMERMANN,

Nombre de membres présent(e)s ou représenté(e)s : 25 (22 présents + 3 représentés + 2 absents)

Secrétaire de séance : Emmanuelle CARET

Ouverture de la séance à 14h04

1. Informations de la direction

Vincent Brunie fait part des actualités.

Il indique que l'INSA Rennes a récemment publié le rapport d'impact 2024 ainsi que le plan pour l'égalité professionnelle.

Il revient également sur la rentrée des étudiants et mentionne le « Bioblitz », un inventaire de la biodiversité du campus de Beaulieu organisé les 12 et 13 septembre.

Vincent Brunie aborde ensuite les événements à venir :
- du 2 au 17 octobre, les Erasmus Days,
- le jeudi 9 octobre, le Village des Sciences, 1000 scolaires attendus,
- les jeudi 16 et vendredi 17 octobre, les Career Days,
- du jeudi 17 au samedi 19 octobre, le Festival de l'Œil Glauque,
- le vendredi 28 novembre, la remise des diplômes.

Vincent Brunie informe l'assemblée que la séance de CA qui avait été mise en option le 13 novembre n'a plus lieu d'être, et n'est par conséquent pas maintenue. Le CA suivant a donc lieu le 11 décembre à la journée.

Informations stratégiques

Concernant l'EPE - Collégium Ingénierie de l'Université de Rennes, Vincent Brunie souligne que de nombreux échanges ont eu lieu entre le Président de l'Université, David Alis, l'INSA Rennes et l'ENSCR et les écoles internes ESIR et ENSSAT.

À la suite de ces échanges, il est précisé que le collégium n'a pas pour vocation d'aboutir à un regroupement institutionnel, mais qu'il vise à établir un cadre de confiance pour faciliter la coordination. L'Université doit soutenir les ambitions des établissements-composantes pour leur développement au bénéfice du collectif.

Le collégium a permis de constater un fort alignement stratégique entre l'INSA Rennes et l'ENSCR. Vincent Brunie souligne la nécessité de respecter les spécificités et les projets en cours de chaque institution. Il insiste sur l'importance de s'allier pour avancer ensemble sur de nouveaux sujets communs, qui s'inscrivent dans les stratégies respectives de chacun, tout en favorisant des alliances agiles avec d'autres écoles et composantes.

Concernant le projet Horizon INSA du Groupe INSA, Vincent Brunie met en évidence le contexte et les enjeux actuels, soulignant une érosion de la diversité au sein du groupe INSA. Il constate une baisse démographique ainsi qu'une érosion de l'attractivité, malgré un besoin accru de plus de 20 000 ingénieurs. Il rappelle également les enjeux nationaux et européens liés à la réindustrialisation, à la souveraineté, et à la transition environnementale.

Concernant les objectifs du projet, Vincent Brunie précise qu'il s'agit d'élargir le vivier de candidatures, d'identifier et d'accompagner des talents non révélés, de promouvoir l'ingénierie au collège et au lycée, et de favoriser la diversité sociale et de genre.

Pour les cibles à cinq ans, il indique qu'il est prévu de passer de 13 % à 26 % d'élèves issus de milieux sociaux moyens et défavorisés. Le projet vise à accompagner 100 lycées, sensibiliser 10 000 lycéens, préparer 2 000 jeunes, et recruter 200 candidats par an.

Bernard Klein souligne que de nombreux ingénieurs, arrivés à la cinquantaine, se retrouvent mis de côté alors même qu'on évoque un besoin d'ingénieurs jeunes. Il ajoute qu'il peut également exister un aspect déceptif, puisque sur 2 000 jeunes préparés, seuls 200 sont finalement acceptés.

Vincent Brunie précise que ces 2 000 jeunes sont formés non seulement pour intégrer l'INSA, mais aussi pour poursuivre des études supérieures plus largement, dans d'autres écoles d'ingénieurs ou en IUT. Les partenariats sur ce point sont encore à construire dans les sites, il considère qu'il s'agit là d'un point de vigilance du projet.

Bernard Klein estime que la préparation doit être retravaillée afin d'élargir le spectre, d'encourager les élèves et de leur ouvrir davantage de perspectives.

Vincent Brunie évoque également les outils qui seront mis en place, tels que le mentorat, les bourses, les écoles d'été, et l'intelligence artificielle (IA).

Maquette de formation : Travaux en cours sur la maquette des Humanités

Vincent Brunie indique que le département des Humanités a élaboré une nouvelle maquette à l'issue d'un travail de concertation ayant mobilisé l'ensemble des collègues.
Ce projet propose un tronc commun suivi par tous les étudiants ainsi que trois parcours thématiques différenciés :

- Parcours 1 : Innovations, controverses et transitions,
- Parcours 2 : Entreprendre et coopérer dans un monde en transition,
- Parcours 3 : Créer et communiquer dans un monde pluriel.

Il précise que ce projet rentre pleinement dans notre stratégie, et inscrit pleinement le département Humas dans le projet de transformation des formations.

Celui-ci réaffirme la place des Humanités dans la formation et renforce la transversalité du département mais aussi de la formation en général en introduisant des parcours dans lesquels pourront se côtoyer des étudiants de différents départements.
Il réinvente ainsi une force historique des INSA : celle de former des ingénieurs humanistes.
Il ajoute que la réussite de ce projet suppose de créer les conditions nécessaires à sa mise en œuvre et de le soumettre à la gouvernance du département et de l'INSA.
Concernant les moyens nécessaires, il évoque :

- Des ressources humaines, avec la reconnaissance du temps de travail consacré à la conception des nouvelles maquettes, sur une base objectivée à définir, ainsi que la prise en compte de nouvelles responsabilités ou d'une nouvelle organisation des responsabilités.
- Des évolutions du calendrier académique, avec la mise en place de créneaux hebdomadaires banalisés pour les Humanités (et potentiellement pour d'autres objets), d'intersemestres, de semaines de rentrée transversales ou encore de « modules flash ».
- Une piste à évaluer : la création d'un « centre de services » Dirfor, qui permettrait de mieux répartir entre les départements l'organisation pédagogique d'une part et le support nécessaire à une organisation plus transversale d'autre part.

Bernard Klein s'interroge sur la place de la dimension « management » dans le tronc commun du département des humanités.

Vincent Brunie confirme que cette dimension est bien intégrée. Il rappelle qu'il existe une faiblesse historique des écoles d'ingénieurs sur ce sujet et précise que l'objectif est d'inclure pleinement cette composante dans le projet.

Carine Follezour demande s'il s'agit d'un projet à l'échelle du Groupe INSA.

Vincent Brunie indique que le projet concerne uniquement l'INSA Rennes.

Sophie Pautonnier s'informe sur les trois parcours proposés et demande s'il faudra en choisir un seul.

Marilyne Cornen précise que le tronc commun comportera les trois dimensions et que chaque étudiant devra choisir un parcours principal, tout en ayant la possibilité de suivre un ou deux modules issus des autres parcours.

Sophie Pautonnier souhaite savoir s'il s'agira d'enseignements spécifiques.

Vincent Brunie répond que oui, ces parcours seront proposés par le département des humanités, en lien avec les disciplines scientifiques, techniques et les entreprises.

Catherine Failliet interroge sur la date de mise en œuvre du projet.

Vincent Brunie indique que cette nouvelle maquette est prévue pour 2027.

Projet de mise à jour des statuts et du règlement intérieur de l'INSA Rennes

Vincent Brunie présente le projet de mise à jour des statuts et du règlement intérieur de l'établissement, travail déjà engagé depuis juin 2025, avec la formation de trois groupes de travail ayant un double objectif.

Premier objectif : Ajustements réglementaires et harmonisation des pratiques
Il s'agit d'aligner les statuts avec les évolutions réglementaires.
Le projet vise également à mettre en cohérence les textes régissant l'établissement.
Une clarification des procédures internes est nécessaire.
Enfin, une simplification administrative est envisagée.

Second Objectif : Initier les échanges pour mettre en œuvre l'objectif 9 de la feuille de route stratégique
Cet objectif consiste à mettre en place une gouvernance qui articule les meilleures garanties académiques avec le dialogue entre la société et les entreprises.

Vincent Brunie insiste sur l'importance d'être attentif, d'accompagner et d'éclairer les enjeux sociétaux et environnementaux liés à l'ingénierie.
Il souligne également la nécessité de garantir l'indépendance des formations et des recherches.

Il annonce qu'un groupe de travail de finalisation est prévu pour le 23 octobre 2025. Les documents finalisés seront envoyés au rectorat et à la DGESIP. Une présentation sera faite en Conseil des Etudes (CE) et en Conseil Scientifique (CS), suivie d'un avis du Comité Social d'Administration (CSA). La délibération du Conseil d'Administration (CA) est programmée pour le 11 décembre prochain. Cette révision s'inscrit dans le premier objectif.

Par ailleurs, Vincent Brunie indique la nécessité de poursuivre les échanges relatifs à l'objectif 9, notamment en ce qui concerne la conception d'un dispositif expérimental de dialogue avec la société et les entreprises. Il aborde par exemple le souhait d'explorer la sanctuarisation des enjeux de la transition socio-environnementale dans la gouvernance de l'établissement.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 3 juillet 2025*

2025.10.02-01

Aucune remarque n'a été faite sur le projet de compte-rendu. La présidente invite à procéder au vote.

Votes : 25 membres (22 + 3)
Refus de participer au vote : 0
Abstention : 2
Contre : 0
Pour : 23

3. Affaires institutionnelles

a. Point d'avancement de la feuille de route stratégique

Vincent Brunie rappelle que la feuille de route stratégique fixe des directions prioritaires, sans pour autant définir de cibles précises. Il précise qu'elle doit être mise en œuvre à travers un ensemble de projets, dont le déroulement doit permettre, à l'horizon 2030, d'atteindre un état défini sur chaque sujet.

Vincent Brunie indique que la plupart des projets sont déjà caractérisés et lancés, mais qu'il n'existe pas encore de vision d'ensemble. Il fixe comme objectif de définir, d'ici la fin de l'année 2025, la liste stabilisée des projets concourant à la réalisation de la feuille de route jusqu'en 2030.

Il précise que cette liste sera construite par l'équipe de direction, discutée en CODIR et en COSAT, présentée aux organes de gouvernance (CSA, CE, CS, CA), puis en assemblée générale, avant d'être diffusée à l'ensemble de l'INSA.

Il ajoute que le suivi sera assuré à travers un tableau de bord – la « météo des projets » – régulièrement actualisé et diffusé.

Bernard Klein estime que l'idée du tableau de bord est pertinente, mais suggère qu'il ne se limite pas à une simple représentation sous forme de « soleil » ou de « nuage », et qu'il mette plutôt en avant les actions majeures en cours.

Catherine Failliet s'interroge sur la manière de travailler à la convergence des démarches autour de la transition, notamment dans le contexte de la fin de la CUT menée par l'Université de Rennes.

Vincent Brunie propose de reporter cette question au moment du point consacré à la transition.

Luce Morin remarque que la chargée de mission en charge du suivi de cette transformation ayant quitté ses fonctions, elle s'interroge sur l'impact de ce départ et sur son éventuel remplacement.

Vincent Brunie reconnaît qu'il y a effectivement un impact et précise qu'une réflexion est en cours pour remplacer cette fonction, compte tenu du besoin réel de pilotage de la feuille de route.

b. Information relative aux travaux préparatoires à la sortie expérimentation EPE

Vincent Brunie présente la méthode de consultation interne proposée à l'INSA. Il propose de réaliser un diagnostic intermédiaire au sein des instances (CSA, CE et CS) ainsi que des organes managériaux (CODIR et COSAT) lors de séances dédiées.
Au-delà du référentiel d'autoévaluation du HCERES, qui sera publié prochainement, il propose de construire une grille d'analyse interne partagée afin de faciliter les réflexions collectives, autour des forces, des faiblesses et des attentes identifiées par les acteurs de terrain. Celles-ci nourriront à la fois le dialogue à conduire avec l'EPE et les échanges avec les autres établissements-composantes, ainsi que le rapport d'autoévaluation en vue de la demande d'évaluation par le HCERES.
Il annonce enfin qu'un point d'information en assemblée générale des personnels sera proposé à chaque étape du processus de sortie de l'expérimentation.

Vincent Brunie indique que le calendrier prévisionnel, à ce jour, reste soumis à la confirmation des tutelles concernant la sortie de l'expérimentation. Il précise que ce processus devrait se dérouler entre septembre 2025 et décembre 2028, et qu'il se compose de cinq étapes clés pour l'EPE**.**

- Janvier à juin 2026 : préparation du rapport d'autoévaluation de l'EPE
- Juin à octobre 2026 : avis n°1 des instances de l'EPE (+ nos instances) :
  - → Rapport d'autoévaluation
  - → Demande d'évaluation + souhait de grand établissement auprès du MESR
- Octobre 2026 à décembre 2027 :
  - → Visite comité d'experts + remise rapport HCERES
  - → Mise en œuvre des recommandations HCERES + éventuelles modifications des statuts
- Mars à juillet 2028 : avis n°2 des instances EPE (+ nos instances) :
  - → Sur la base des recommandations HCERES : sortie en grand établissement + statuts
  (ou poursuite de l'expérimentation (si évolution ordonnance de 2018) ou abandon de l'expérimentation)
- Juin à décembre 2028 : examens des statuts par le CNESER et publication du décret pour créer le grand établissement

Catherine Failliet souligne qu'il s'agit d'une opportunité pour poser un certain nombre de défis et d'envies, que ce soit dans le cadre de l'EPE ou en dehors. Elle insiste sur l'importance de dépasser le calendrier très contraint et la lourdeur administrative pour donner du sens concret à ces démarches, en lien avec ce que l'établissement apporte chaque jour aux étudiants.

Vincent Brunie indique que Patrice Leguesdron élabore actuellement un calendrier coordonné de l'ensemble des chantiers à mener, y compris ceux de l'accréditation CTI. Il précise que l'objectif est de ne pas se laisser submerger par la charge, mais de faire émerger l'essence même de la démarche d'intégration à l'EPE et les ambitions qui y sont associées.

David Alis rappelle que le calendrier constitue une figure imposée par le ministère. Il souligne toutefois que l'agilité autour d'objets communs, notamment les CMA, demeure un enjeu central. Il note que l'EPE a permis de répondre à de grands appels à projets, notamment dans les domaines de la cybersécurité et de l'intelligence artificielle.
Il ajoute que la dynamique engagée commence à porter ses fruits, même si beaucoup reste à accomplir. Il invite à préparer collectivement le bilan de cette démarche et à réfléchir à la manière d'en tirer profit, afin qu'elle bénéficie à tous et favorise des avancées communes sur les volets international, européen et innovation.

c. Point d'information sur la transition socio-environnementale de l'établissement

Alexandra Doreau présente au Conseil d'administration un point d'étape sur la transition socio-environnementale de l'établissement.

Elle rappelle que le terrain est prêt : la feuille de route stratégique a déjà été décidée et l'INSA, en tant qu'école d'ingénieur, a un rôle essentiel à jouer dans la formation des acteurs de la transition. Le séminaire du CA de juillet a confirmé l'importance de cette transformation écologique et la nécessité de passer désormais à l'action.

Cette transformation s'articule autour de quatre grands défis :

1. **Former autrement**, en intégrant la soutenabilité dès le tronc commun.
2. **Orienter et aligner la recherche** avec les défis environnementaux et sociétaux.
3. **Transformer la gouvernance**, en inscrivant la soutenabilité et la coopération au cœur des décisions stratégiques.
4. **Faire du campus** un démonstrateur de la transition.

Un rétroplanning a été présenté.

Les objectifs sont de bâtir un schéma DDRSE 2026-2030 fondé sur trois piliers centraux :

- Décarbonation
- Sobriété
- Préservation du Vivant

Ces piliers devront se décliner autour de cinq finalités : lutte contre le changement climatique, préservation des ressources, cohésion sociale, éthique et ancrage territorial. Ils irrigueront l'ensemble des quatre défis : formation, recherche, vie de campus et gouvernance.

Le schéma constituera un véritable outil de pilotage et de mobilisation collective : il guidera l'action, fixera un cadre de référence, mettra en cohérence les initiatives existantes et à venir, et favorisera l'appropriation par l'ensemble de la communauté.

Alexandra Doreau insiste sur les clés de réussite :

- s'appuyer sur les forces externes (CUT de l'Université de Rennes, expériences de l'INSA Lyon, établissements modèles) et internes (plans climat, sobriété, déplacements, biodiversité, sensibilisation/formation, etc.),
- favoriser l'appropriation collective (sensibilisation et formation des instances, implication des managers et responsables, mise en place de dispositifs participatifs),
- structurer le pilotage et l'expertise (instances de gouvernance dédiées, définition claire des rôles et responsabilités, création d'un comité d'évaluation composé d'experts).

Bernard Klein exprime la crainte de se disperser entre de trop nombreux projets menés simultanément (CTI, EPE, transition, etc.). Il s'interroge sur l'existence d'un comité de pilotage et d'une vision d'ensemble, et demande si ce rôle revient à Patrice Leguesdron, ainsi que sur la gouvernance de ces différents projets.

Vincent Brunie explique que ces sujets sont intégrés dans la liste globale des projets, certains relevant de la transformation des formations et d'autres de thématiques distinctes. Il précise que tout ce qui est évoqué figure dans la feuille de route des projets, qui dresse une liste exhaustive. Il ne s'agit pas de revenir à la profusion de l'ancien projet stratégique, qui comptait 115 projets.
Il rappelle que la feuille de route stratégique actuelle se structure autour de dix objectifs. Chacun est associé à un ou deux projets maximum, afin de maintenir une cohérence et une lisibilité d'ensemble.

Alexandra Doreau souligne que ce sujet peut donner l'impression d'un projet lourd et centralisateur, mais précise qu'il s'agit en réalité d'une approche intégrée : chaque projet inclura cette réflexion transversale, sans ajouter une « brique » supplémentaire.

Laurence Lohézic interroge sur les pistes de travail liées à la décarbonation.

Alexandra Doreau rappelle que le plan climat a été présenté en juillet et indique que plusieurs pistes sont à l'étude, notamment un projet de raccordement au réseau de chauffage biomasse de Rennes Métropole. Elle mentionne également que de nombreuses actions sont en cours sur le volet des déplacements.

Laurence Lohézic demande si la décarbonation permettra de réaliser des économies.

Vincent Brunie répond que non, précisant qu'il faut abandonner cette illusion collective et prendre conscience du coût réel de cette transition.

Catherine Failliet souligne la nécessité de garantir de la cohérence, de la lisibilité et du pragmatisme dans la conduite de ce projet.

Vincent Brunie indique que l'objectif est de définir une politique globale de transition, cohérente et transversale, qui irrigue l'ensemble de la feuille de route.

Frédéric Lieppe s'interroge sur le financement des actions engagées.

Vincent Brunie confirme qu'elles sont inscrites dans le budget de l'INSA, mais précise que celui-ci reste contraint. Il évoque la nécessité de rediriger certains financements internes et de diversifier les ressources, notamment en mobilisant des appels à projets, du mécénat ou des financements privés. Il insiste sur le fait que, même en période de restrictions budgétaires, les opportunités de financement externe demeurent possibles.

Laurence Lohézic regrette l'absence de documents préparatoires. Elle estime qu'un résumé préalable des éléments présentés aurait permis aux participants de mieux se préparer et de formuler leurs questions en amont.

Ourda Harir admet que, lorsque cela est possible, les supports liés aux points d'information peuvent être transmis en amont. Elle précise que certains documents font l'objet de nombreuses navettes et ne sont parfois finalisés que très peu de temps avant le Conseil d'administration. Elle propose de partager, dès qu'ils sont disponibles, les supports relatifs aux points à l'ordre du jour afin de permettre une meilleure préparation.

Laurence Lohézic souligne l'indulgence de l'assemblée sur le délai de transmission, même si les documents sont envoyés seulement deux jours avant la séance.

Vincent Brunie rappelle que les points d'information concernent souvent des sujets sur lesquels le Conseil aura à délibérer ultérieurement. Il souligne que la démarche vise justement à anticiper ces décisions et à engager une réflexion en amont. Il précise que les membres du Conseil peuvent poser leurs questions après la séance.

Laurence Lohézic indique que la principale source de frustration concerne justement la présentation du point sur les éléments financiers.

Vincent Brunie propose que le bureau du CA identifie les sujets nécessitant une information préalable. En revanche, il note que, sur la partie financière, il est souvent difficile de transmettre les éléments en avance, ceux-ci étant finalisés à la dernière minute. Il souligne que la direction des affaires financières s'est fortement mobilisée pour produire le support dans les délais.

Catherine Failliet ajoute que les chiffres présentés sont particulièrement récents.

4. Affaires financières

a. Information sur la situation financière 2025

Estelle Madec présente une restitution de la situation financière, précisant qu'elle reflète une situation récente, arrêtée au 30 septembre.

Vincent Brunie ajoute qu'il s'agit d'un point non obligatoire visant uniquement à informer l'assemblée en temps réel.

Estelle Madec indique qu'il y a actuellement de nombreux chantiers en cours. Elle précise que les arbitrages seront présentés au CODIR du 6 octobre, et que le 11 décembre, le Budget Initial (BI) 2026 sera présenté au Conseil d'Administration pour approbation, en même temps que le Budget Rectificatif. Elle rappelle que le BI correspond au budget initial, le BR au budget rectificatif, et que CE désigne la campagne d'emploi.
Elle ajoute que la trajectoire soutenable du plan pluriannuel se mesure à travers les actions mises en œuvre et les étapes de sensibilisation en interne. Elle précise que la loi de finances les contraint à geler un certain nombre de dépenses et que ce qui est présenté actuellement ne constitue pas l'atterrissage final, mais seulement un état d'avancement. Toutes les dépenses doivent encore être validées par le Rectorat, ce qui entraîne un retard.

Catherine Failliet demande si les engagements d'investissement sont moins solides qu'à l'accoutumée.

Estelle Madec confirme que c'est le cas.

Ourda Harir explique que, sur la partie travaux, le manque de ressources humaines contribue au retard de plusieurs projets, ce qui constitue un élément conjoncturel.

Catherine Failliet demande si les 7 millions correspondent au budget au 30 septembre.

Estelle Madec précise que c'est au 31 décembre.

Catherine Failliet ajoute que 5 % de dérive de masse salariale représente un chiffre important et qu'il ne faut pas s'y habituer.

Concernant le problème d'avancement du projet « Cœur de campus », Emmanuelle Caret demande s'il s'agit d'une économie sur la masse salariale, ce qui est nié.

Laurence Lohézic demande si la masse salariale n'augmente que du fait de l'augmentation des indices.

Estelle Madec acquiesce et ajoute que de forts effets réglementaires interviennent.

Ourda Harir indique qu'en matière de campagne d'emploi, l'an dernier il n'y avait pas de surcoût en 2025. Ourda Harir précise qu'il n'y a pas de recrutements massifs : le nombre de personnes n'augmente pas, mais les mesures catégorielles sont plus fortes. Elle ajoute que la trajectoire des dépenses devient de plus en plus mesurée.

Laurence Lohézic indique qu'elle suit attentivement « l'INSA recrute » et constate qu'il y a des recrutements supplémentaires.

Ourda Harir explique que ces personnels sont affectés à des projets sur ressources propres.

Catherine Failliet s'interroge sur le devenir des ressources : le jour où elles ne sont plus disponibles, les personnes partent-elles ?

Vincent Brunie explique que les personnes sont recrutées sur des projets, et que ces dernières partent lorsque les projets sont terminés. Il précise qu'aucun poste pérenne n'est créé.

Ourda Harir indique que cette situation est prise en compte dans la campagne d'emploi.

Vincent Brunie rappelle que le débat sur l'inflation de la masse salariale a déjà eu lieu lors du BI. Il rappelle qu'une augmentation de la masse salariale est vertueuse lorsqu'elle est couverte par des subventions ou des contrats, car le recrutement sur projets crée de l'activité.

Laurence Lohézic relève qu'il existe un manque de transparence sur ce sujet.

David Alis explique qu'il existe une logique de financements par appels à projets, avec près de 130 millions d'euros pour le site rennais. Il souligne un cercle vicieux : lorsque l'État prend des décisions (augmentation du point d'indice, etc.), les établissements sont des opérateurs et ne sont pas compensés. Selon lui, universités et grandes écoles sont les grands oubliés de l'État, ce qui crée de réelles difficultés, d'autant que la protection sociale complémentaire (PSC) arrive et n'est pas compensée.

Eric Anquetil demande s'il existe une vision claire sur le GVT (glissement vieillesse technicité) et sur les CDD/CDI.

Estelle Madec répond qu'elle travaille actuellement sur ce point avec Véronique Sonet.

5. Formation continue

b. Approbation du projet de déploiement de la formation continue pour 2025-2026*

2025.10.02-02

Vincent Brunie présente le point sur la formation continue en tant que Directeur par intérim de la DREP suite à l'absence prolongée de Catherine Danty-Suriam.

Il souligne le contexte dans lequel la formation continue est perçue comme une réponse essentielle aux défis auxquels les entreprises font face. Il met en avant la nécessité de mettre à jour les compétences et de valoriser les talents au sein des organisations.

Concernant le positionnement du monde académique, il remarque que la formation continue diplômante demeure un marché de niche. En revanche, de nombreux acteurs, notamment des écoles, proposent des offres de formation continue courte pour répondre à une demande croissante.

Pour l'INSA Rennes, l'objectif est de renforcer son soutien à la transformation des entreprises. L'établissement ressent également le besoin de développer ses propres ressources afin de mieux répondre à ces enjeux. Il bénéficie d'une image de marque positive auprès des entreprises et possède de nombreux atouts en matière de contenus pédagogiques, tels que la diversité thématique, l'expertise scientifique, des équipements de qualité, ainsi qu'une formation jugée « pointue ».

L'état des lieux met en lumière plusieurs développements réalisés en avance de phase par les projets Compétences et Métiers d'Avenir (CMA) auxquels l'INSA participe.

Concernant le programme ESOS, quatre formations ont été dispensées, permettant de former 90 stagiaires en seulement deux jours, générant ainsi un chiffre d'affaires de 50 k€. De plus, une formation récurrente en intra sur l'Analyse du Cycle de Vie (ACV) est envisagée dans une entreprise partenaire, avec un potentiel de 30 stagiaires par an.

Dans le cadre de la stratégie RIS3, cinq sujets sont actuellement en cours de développement, témoignant d'une dynamique proactive dans l'innovation.

Par ailleurs, d'autres projets sont en cours, notamment dans les domaines des technologies quantiques, de la recyclabilité des matériaux, et de l'analyse structurale des matériaux. Ces initiatives illustrent l'engagement des CMA à répondre aux enjeux contemporains par le biais de formations et de recherches avancées.

Catherine Failliet demande si la réglementation sur les formations est obligatoire.

Vincent Brunie précise que non, elle s'applique plutôt à l'Université dans son ensemble.

Vincent Brunie poursuit sa présentation. Pour réussir à passer à l'échelle, un travail considérable est nécessaire. Il s'agit notamment de définir une stratégie claire ainsi qu'un positionnement adapté. Une des premières étapes consistera à créer un « catalogue » de formations proposé par l'INSA, permettant de structurer et de valoriser les offres disponibles.

Il sera également crucial de choisir un opérateur de gestion qui pourra superviser l'ensemble du processus.
Possibilité : Le SFCA de l'Université ou INSAVALOR de l'INSA Lyon
Le séminaire de juillet nous a alerté sur le fait que les actions engageant la marque INSA doivent préférentiellement être associés au groupe INSA.
Par ailleurs, il faudra définir des tarifs compétitifs ainsi que les rémunérations des intervenants, afin d'assurer une viabilité financière des formations proposées.

Enfin, l'élaboration d'un modèle économique solide est essentielle pour garantir le succès de cette initiative. Dans cette optique, une proposition a été formulée pour établir un cadre expérimental sur la période 2025/2026. Ce cadre permettra de tester et d'ajuster les différentes composantes de la stratégie avant un déploiement à plus grande échelle.

Dans ce cadre, plusieurs catégories de personnels sont concernées, chacune ayant des modalités spécifiques.

Enseignants et enseignants-chercheurs titulaires :

- Les heures effectuées seront rémunérées en dehors de leur service habituel.
- La rémunération est limitée à 42 heures par an, ce qui équivaut à 6 jours de formation effective.

Enseignants-chercheurs contractuels adossés à un CMA :

- Les heures de formation seront comptabilisées dans leur service.
- La rémunération proposée est de 1 heure de face à face équivalente à 2 heures équivalentes temps de travail dirigé (heqTD).

Personnels BIATSS :

- Une vacation est possible après accord de leur supérieur hiérarchique, en dehors des heures de service, avec la nécessité de poser des congés.
- La rémunération est fixée au taux horaire des travaux dirigés (TD) selon les dispositions de la circulaire DAF-D2023-007106, soit 43,50 € brut de l'heure, ce qui correspond à 304,50 € brut par jour.
- Comme pour les autres catégories, la limite est également de 42 heures par an, soit 6 jours.

Pour chaque intervention de formation, une lettre de mission devra être validée par le directeur, garantissant ainsi le cadre et les conditions de la formation proposée.

Le CSA a voté à l'unanimité moins 1 abstention. Le projet a également été présenté au CE et au CS.

Vincent Brunie indique que le cadre actuel est voté pour un an et qu'un retour d'expérience sera proposé avant le prochain vote.
Catherine Failliet ajoute qu'il faut se lancer pour voir si cela fonctionne.

Vincent Brunie rappelle que Virginie Gergès est la cheffe de projet sur la formation continue (FC).

Laurence Lohézic déplore que le taux de rémunération des BIATSS soit inférieur à celui des enseignants-chercheurs (EC) et s'interroge sur la possibilité de mettre en place un système de prime d'intéressement pour réduire cet écart. Elle souligne que parmi les BIATSS, certains ingénieurs de recherche ont un niveau d'étude équivalent aux EC.

Vincent Brunie répond qu'au-delà de l'aspect statutaire, il faut considérer le rôle des personnes dans la formation. Il envisage de proposer une distinction en fonction du niveau de responsabilités dans la dispense des formations. Il ajoute que plusieurs autres pistes existent pour augmenter la rémunération des BIATSS, notamment via une structure privée comme INSAVALOR, qui peut fixer plus librement les rémunérations.

Laurence Lohézic précise que selon la circulaire, un BIATSS ne peut pas être payé plus de 43,50 €.

Luce Morin questionne l'intérêt pour les départements et demande s'ils ne seront pas ponctionnés par les services non affectés aux enseignants.
Vincent Brunie répond que l'idée est d'avoir un modèle économique permettant d'impliquer les départements, et précise qu'il s'agit plutôt d'un « non-inconvénient » que d'un bénéfice.

Éric Courteille s'interroge sur le cas des enseignants hors CMA.

Vincent Brunie indique que si des cas se présentent, ils devront être signalés.

Bernard Klein demande des précisions sur la pose de congés pour les BIATSS.

Vincent Brunie précise que les EC gèrent leur temps de travail librement et ne posent pas de congés pour assurer la formation continue, contrairement aux personnels administratifs et techniques, qui doivent respecter un temps de travail fixe et poser des congés.

David Alis souligne pour exemple l'importance de la formation continue et de l'alternance pour l'Université, rappelant que les recettes sont passées de 8 à 23 millions d'euros. Il insiste sur la nécessité de prévoir les audits « Qualiopi » et de réfléchir à une stratégie « grand compte » pour des projets majeurs, en capitalisant sur l'appel à projets ASDESR. Il indique qu'il existe un besoin d'opérateurs reconnus et illustre cela par l'exemple d'une entreprise de Pacé qui vient d'obtenir un contrat de 80 millions d'euros avec le ministère des Armées.

Vincent Brunie conclut en précisant que l'objectif est de construire une stratégie et un cadre pour la formation continue. Il propose de passer au vote.

Votes : 25 membres (22 + 3)

Refus de participer au vote :1
Abstention : 2
Contre : 0
Pour : 22

6. Ressources humaines

c. Approbation de la rémunération accessoire relative aux activités de formation à destination des personnes extérieures à l'INSA*

2025.10.02-03

Véronique Sonet rappelle le cadre applicable aux taux de rémunération des intervenants participant, à titre d'activité accessoire, à des actions de formation destinées à des personnes extérieures. Elle indique que la mise en œuvre s'appuie sur le décret n°2010-235 du 5 mars 2010 relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement. Ce texte fixe le cadre de rémunération des agents assurant une activité d'enseignement dans le cadre d'une occupation accessoire. Elle précise qu'une activité accessoire de formation correspond à toute action qui ne relève pas des missions professionnelles habituelles du formateur lorsqu'il a la qualité d'agent public. Il s'agit donc exclusivement d'interventions ponctuelles, qui ne s'inscrivent pas dans les maquettes d'enseignement.
Elle souligne également que la rémunération accessoire est exclusive de toute autre rémunération versée au titre de la même activité.

Enfin, elle présente les taux de rémunération applicables aux intervenants participant à titre accessoire à des activités de formation à destination de publics extérieurs :

Types de formation	Montant prévu par l'arrêté (article 2)	Taux horaire de référence (brut) applicable à l'INSA Rennes	Plafonds annuels fixés à l'INSA Rennes
Formation pratique	Entre 15 € et 30 € par heure	Taux de rémunération de l'heure de travaux pratiques : 28,98 €	42 heures
Formation théorique comportant des exercices d'application	Entre 30 € et 50 € par heure	Taux de rémunération de l'heure de travaux dirigés : 43,50 €	
Formation théorique	Entre 50 € et 80 € par heure	Taux de rémunération de l'heure de cours : 63,23 €	
Conférences occasionnelles inédites	Entre 80 € et 150 € par heure	Taux de rémunération de l'heure : 90 €	
Conférences exceptionnelles assurées par des personnalités reconnues et extérieures à l'établissement	Entre 150 € et 250 € par heure	Taux de rémunération de l'heure : de 150 € à 250 € (Sur décision prise par le directeur)	7 heures

Eric Anquetil s'interroge sur les termes « occasionnel » et « inédit » et demande ce qu'il en sera pour un EC qui assure cette activité régulièrement.

Véronique Sonet explique que ce sont les termes du décret, mais que l'idée est que l'EC soit rémunéré 90 € de l'heure, même si c'est la même formation répétée.

Eric Courteille demande si les personnalités rémunérées peuvent être des personnes extérieures à l'établissement.

Véronique Sonet précise que sur le tableau, la dernière ligne concerne les personnes extérieures à l'établissement que l'on rémunère.

Ourda Harir ajoute que l'idée est de faire des propositions pour d'autres activités de formation, pas forcément la formation continue.

Véronique Sonet précise qu'il s'agit d'un garde-fou : si la situation se présente, la rémunération pourra être appliquée.

Nicolas Kerbellec s'interroge sur les plafonds annuels.

Véronique Sonet répond que le plafond annuel est de 42 heures par personne et par an.

Nicolas Kerbellec demande s'il existe un plafond alloué.

Vincent Brunie répond que le vote porte sur un tarif et non sur une enveloppe budgétaire. Il souligne qu'il ne s'agit pas de créer un droit, mais simplement de fixer un tarif, les plafonds ayant aussi pour rôle de rassurer les départements.

Véronique Sonet ajoute que la sécurisation du budget 2026 est en cours et que, dans cette phase de projection, il est encore difficile d'estimer un prévisionnel précis.

Luce Morin demande si une formation n'est ouverte que si elle est rentable.
Vincent Brunie confirme que des hypothèses de rentabilité ont été calculées et figurent dans l'annexe.

Véronique Sonet précise enfin qu'une décision du directeur sera nécessaire pour autoriser le paiement et qu'une lettre de mission sera établie pour chaque cas.

Catherine Failliet propose de passer au vote.

Votes : 25 membres (22 + 3)

Refus de participer au vote : 0
Abstention : 1
Contre : 0
Pour : 24

Laurence Lohézic note qu'un point a disparu de l'ordre du jour entre le bureau du CA et le CA et demande les raisons ainsi que la possibilité qu'il soit à nouveau présenté.

Ourda Harir explique qu'il s'agissait d'un point portant sur la proposition de mise en place d'un CIA exceptionnel pour lequel le CSA a émis un avis défavorable.
L'an dernier, la procédure n'étant pas conforme, la prime d'intéressement proposée a été rejetée par le Rectorat, ce qui a conduit à un alignement sur la réglementation et à la proposition d'un CIA pour 2025.
Elle indique qu'ils ne souhaitaient pas soumettre une proposition identique devant le CSA de repli sachant qu'elle serait rejetée. L'équipe préfère donc se laisser du temps pour réfléchir à d'autres solutions et déterminer si le point sera représenté, et sous quelle forme.

Laurence Lohézic s'étonne de la décision du CSA et souligne que le dispositif proposé reprenait le même système que précédemment, en changeant seulement l'intitulé, et qu'il y avait une réelle transparence dans la démarche.

7. Formation

d. Désignation des membres représentant de l'INSA Rennes à la CA2I (Commission d'Admission Inter-INSA)*

2025.10.02-04

Marilyne Cornen indique que la Commission d'Admission Inter INSA (CA2I) se compose de cinq membres par établissement, chacun ayant droit à une voix délibérative. Ainsi que d'invités permanents qui peuvent également participer aux réunions.

Pour l'INSA Rennes les membres proposés sont les suivants :

- Vincent Brunie - Directeur
- Marilyne Cornen - Dirfor
- Carole Daiguebonne – Directrice STPI
- Amélie Fillon – Responsable de Centre
- Yan Suffren – Responsable Globalinsa

Ainsi que Chantal Delourmel – Responsable Scolarité en tant qu'invitée permanente.

Geneviève Mazé-Merceur demande à quoi sert cette commission.

Marilyne Cornen explique qu'elle définit les règles encadrant le recrutement des étudiants, notamment le calendrier, les entretiens et les modalités de l'algorithme.

La présidente invite les membres à passer au vote.

Votes : 25 membres (22 + 3)

Refus de participer au vote : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : Unanimité

e. Bilan des effectifs de rentrée 2025/2026

Marilyne Cornen présente le bilan des effectifs de rentrée :

- 22 894 dossiers de candidatures en première année (1A), ce qui représente une diminution de 3,9 % par rapport à 2024.
- 949 dossiers relatifs au FISP.
- 241 dossiers médicaux, 112 dossiers sous la « convention diversité », 248 dossiers provenant des DROM, 383 dossiers de sportifs de haut niveau (SHN) et 130 dossiers d'admission sur titre (AHN).
- 452 candidatures en deuxième année (2A).
- 13 653 candidatures en troisième année (3A) issues des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), en hausse de 6 % par rapport à 2024.
- 3 191 candidatures en troisième année (3A) hors CPGE, enregistrant une augmentation de 10 % par rapport à 2024.

Elle rappelle le nombre de places ouvertes en 2025 :

- 1ère année : 265 places (dont 40 pour la filière INSA-Sc Po)
- 2ème année : 24 places
- 3ème année : 160 places (dont 60 pour les apprentis)
- 4ème année : 20 places

Marilyne Cornen précise les variations par rapport à 2024 :
+ 10 places en 1A
+ 12 places apprentissage en 3A
- 10 places en 4A

Elle fait ensuite un focus sur les effectifs de 1ère année, 2ème année et sur la filière internationale.

Luce Morin interroge sur la situation des BUT 3 et demande si l'établissement en est au même point que précédemment.

Marilyne Cornen répond que oui. Toutefois la situation commence à s'améliorer.

Emmanuelle Caret demande pourquoi l'INSA Lyon s'est retiré des candidatures en deuxième année.

Marilyne Cornen explique que traditionnellement, ces candidatures servent à compenser les pertes entre la première et la deuxième année, mais ce besoin ne se justifiait sans doute plus à l'INSA Lyon.

Emmanuelle Caret s'interroge sur l'absence de liste complémentaire.

Marilyne Cornen explique qu'il n'y en a pas, car toutes les places ont déjà été pourvues. Elle ajoute que l'on compte une trentaine de démissions sur les deux années, dont une vingtaine dès le premier mois, ce qui représente une tendance plus marquée cette année.

Valérie Derrien-Remeur interroge sur le programme SFERE.

Marilyne Cornen explique qu'il s'agit d'un jury spécifique dans le cadre d'une convention avec la Malaisie. Le dispositif permet d'accueillir les meilleurs étudiants malaisiens : après une première année d'adaptation en France métropolitaine dans un IUT partenaire (avec des cours de FLE si nécessaire), ces candidats peuvent postuler en premier cycle ou en deuxième cycle à l'INSA. C'est la première fois que l'INSA Rennes accueille une étudiante issue de ce dispositif en 1A. Une convention d'accompagnement spécifique est établie entre l'organisme SFERE et l'INSA Rennes.

Catherine Failliet demande si des élèves sont exclus.

Marilyne Cornen précise qu'il y a davantage d'exclusions que de redoublements en fin de première année, soit environ dix à douze cas.

Kinda Hannawi-Salmo demande si les mathématiques sont une spécialité obligatoire pour candidater.

Marilyne Cornen confirme que oui.

Catherine Follezour s'intéresse à la répartition filles/garçons.

Marilyne Cornen indique que la promotion compte environ 30 % de filles. Concernant les étudiants boursiers, elle précise que les chiffres seront bientôt disponibles.

Bernard Klein demande s'il existe un échange avec les étudiants qui abandonnent ou démissionnent, afin de mieux comprendre les causes de l'échec.

Marilyne Cornen explique que pour les démissions du premier mois, les étudiants n'avaient souvent pas réellement le souhait d'intégrer l'établissement. En revanche, pour les démissions en fin d'année, un accompagnement est mis en place et de nombreux échanges ont lieu avec les responsables pédagogiques.

Laurence Lohézic interroge sur le « 2/3 » en aménagement pour raison de santé.

Marilyne Cornen explique que l'étudiant concerné s'est réinscrit cette année (il bénéficie d'un étalement de son cursus STPI en 3 ans, au lieu de 2).

David Alis souligne qu'au niveau national, l'État réfléchit à de nouveaux indicateurs. Il rappelle l'enjeu majeur que représentent les filières STEM, notamment en matière d'attractivité auprès des filles. Il insiste sur la nécessité de mener des actions fortes et coordonnées à l'échelle de la Bretagne, dans le cadre notamment des CMA.

Valérie Derrien-Remeur souligne l'importance d'assurer un suivi très précis des étudiants bénéficiant d'aménagements, en raison de la multiplicité des canaux par lesquels l'information circule.

Marilyne Cornen confirme que le nombre d'étudiants concernés est en augmentation et indique qu'un travail est en cours avec la DSI pour développer un outil de suivi adapté.

8. Recherche

f. Information relative au projet scientifique de la Fabrique de la Pensée Critique LFPC

Clément Mabi présente la **Fabrique de pensée critique (LFPC)**, créée en octobre 2024 à l'INSA Rennes. Ce laboratoire interdisciplinaire, issu d'une chaire de Professeur Junior, interroge la relation entre techniques et soutenabilité au prisme des sciences humaines et sociales, en lien avec l'ingénierie.

Le projet s'articule autour de deux axes :

- **Techniques et transitions** : analyse des impacts sociaux et environnementaux des trajectoires technologiques, avec une attention aux controverses et aux inégalités.
- **IA, démocratie et justice sociale** : étude des biais et discriminations liés à l'IA, mise en place d'un observatoire et développement de méthodes participatives.

Les jalons prévus :

- 2025–2026 : lancement scientifique, séminaires, premières enquêtes.
- 2027 : structuration de programmes collectifs et déploiement de l'observatoire.
- 2030 : évaluation et reconnaissance comme pôle de référence sur les liens entre techniques et soutenabilité.

Clément Mabi explique que l'INRIA (équivalent du CNRS pour le domaine de l'informatique) a recruté pour l'établissement un chercheur, Romain Badouard, qui arrive au 1er octobre et qu'il ouvre ainsi tout un réseau permettant de financer, d'accélérer et de structurer les travaux menés.

Vincent Brunie considère qu'il s'agit d'un signe de reconnaissance très fort.

Catherine Failliet exprime son regret du départ de la séance des deux représentants étudiants avant cette présentation, et insiste sur l'importance que les étudiants entendent parler du LFPC dès à présent et y participent.

Clément Mabi précise que plusieurs étudiants ont été accueillis en stage et qu'un cycle de 3 conférences est lancé en partenariat avec la bibliothèque, dont deux conférences dessinées animées par un dessinateur.

Catherine Failliet rappelle qu'un événement du Pool consacré à l'innovation vertueuse est organisé chaque année et suggère que l'équipe puisse y participer.

9. Questions diverses

Aucune question.

La séance est levée à 17h32